

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 octobre 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 octobre 2018, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et en étroite collaboration avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Pérou et la Suède ont l'honneur de faire tenir ci-joint le résumé de la réunion du Groupe informel d'experts tenue le 4 septembre 2018 sur la situation en République démocratique du Congo (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

Le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(*Signé*) Olof **Skoog**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(*Signé*) Karen **Pierce**



Annexe à la lettre datée du 2 octobre 2018 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Résumé de la réunion sur la situation en République démocratique du Congo tenue le 4 septembre 2018

Le 4 septembre 2018, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion sur la situation en République démocratique du Congo, en amont de la visite du Conseil de sécurité dans ce pays en octobre 2018. Les membres du Groupe ont entendu des exposés présentés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Leila Zerrougui, des experts de la Mission et des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies. La Représentante spéciale a passé en revue de façon complète les principaux faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion, ainsi que les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des engagements pris concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Elle a réaffirmé que la Mission était résolue à avancer dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en collaboration avec les partenaires congolais et l'équipe de pays.

Les questions posées par les membres du Groupe ont porté sur la faible représentation des femmes sur les listes de candidats pour les élections de décembre 2018, la persistance des menaces pesant sur les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme et le rétrécissement de l'espace qui leur est accordé ainsi que sur les poursuites engagées contre les auteurs de violences sexuelles et sexistes, notamment dans le cadre du régime de sanctions. Les membres du Groupe ont également posé des questions sur les initiatives qui étaient menées pour permettre à la MONUSCO de mieux prendre en compte la problématique femmes-hommes et ils ont souhaité savoir s'il y avait des messages importants ou des sujets de préoccupation particuliers dont ils devraient avoir connaissance en prévision de la visite du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo en octobre 2018. On trouvera ci-après les principaux éléments de réponse apportés à ces questions.

- La participation et la représentation des femmes au Gouvernement et dans les organes de décision demeurent problématiques. Bien que la moitié des électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections générales de décembre 2018 soient des électrices, il n'y a qu'une seule femme parmi les candidats à la présidence de la République et seulement 12 % environ des candidats sur les listes nationales et provinciales sont des femmes. Ces pourcentages sont stables par rapport aux élections précédentes, mais ce manque de progrès est décourageant pour bon nombre de femmes congolaises qui participent activement à la vie publique. La loi électorale ne prévoit pas de quotas pour la représentation des femmes, et les femmes, souvent marginalisées dans les partis politiques, ont moins de chances d'obtenir des parrainages politiques et des appuis financiers.
- Faute de quotas, l'Organisation des Nations Unies a engagé les partis à prendre un engagement volontaire en faveur de l'inclusion des femmes dans le code de conduite établi par la Commission électorale nationale indépendante. Près de la moitié des partis politiques ont signé ce code de conduite, en soulignant leur

volonté d'inclure des femmes dans leurs listes électorales, mais les principaux partis ne font pas partie de ce groupe.

- Au cours de la période précédant les élections générales de décembre 2018, la Mission et l'équipe de pays donnent la priorité à l'appui aux candidates et aux électrices. Il s'agit notamment de mettre en place des centres d'analyse de la situation tenus par des femmes qui viseraient à aider les analystes à suivre les élections et les journalistes à en rendre compte à la lumière de la problématique femmes-hommes et de façon non discriminatoire. L'ONU prend déjà des mesures pour accroître la participation des femmes au prochain cycle électoral.
- Les femmes continuent d'être touchées de façon disproportionnée par le conflit armé : elles sont par exemple les premières victimes des déplacements forcés et de la perte des moyens de subsistance et des hommes de leur famille, et elles doivent assumer un surcroît de responsabilités en prenant en charge les victimes du conflit armé. Cette tendance a récemment été aggravée par l'exposition des femmes au virus Ebola, étant donné qu'elles sont les principales dispensatrices de soins. Les deux tiers des personnes ayant contracté le virus Ebola dans le Nord-Kivu sont des femmes.
- Le nombre de cas de violences sexuelles liées aux conflits a augmenté en 2018 par rapport à 2017. Ces violences sont principalement le fait de groupes armés, de milices et des forces de sécurité de la République démocratique du Congo et, dans une moindre mesure, de la police nationale.
- La Mission appuie les discussions engagées entre le Gouvernement et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et a fait clairement savoir qu'elle n'appuiera la démobilisation que si l'engagement est pris de mettre fin aux violences sexuelles et d'interdire toute amnistie pour les auteurs de tels actes. La MONUSCO a également fourni un appui dans le cadre de huit procès se tenant devant des tribunaux itinérants et concernant 65 victimes, procès qui ont abouti à 59 condamnations d'auteurs de violences sexuelles ; en outre, elle a accru la participation des femmes aux mécanismes locaux de protection, et notamment aux réseaux d'alerte locale. Dans certaines zones, les femmes sont à l'origine de 60 % des alertes exactes. Les conseillers pour la problématique femmes-hommes travaillent également avec des assistants chargés de la liaison avec la population locale et les collectivités locales pour recenser les zones jugées très dangereuses pour les femmes et les filles. La prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la cartographie des risques a rendu les patrouilles de l'ONU plus efficaces et plus pertinentes pour les femmes et les filles. Les femmes touchées par le conflit ou vivant dans des communautés reculées sont plus susceptibles d'accepter de dialoguer avec les patrouilles de l'ONU si des femmes sont présentes au sein de ces dernières.
- L'inclusion de la violence sexuelle et sexiste parmi les critères de désignation énoncés dans le régime des sanctions a accru la pression pesant sur le Gouvernement pour l'inciter à lutter contre ce phénomène.
- La MONUSCO continue de recourir à un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes afin de mesurer sa prise en compte de la problématique femmes-hommes et coordonne un réseau de points focaux pour l'égalité des sexes présents dans 25 de ses bureaux. La Mission a pour objectif de porter à 34 % la proportion des femmes dans son personnel recruté sur le plan international d'ici à la fin de 2018 (cette proportion s'établit actuellement à 29 %). Toutefois, les progrès sont lents et les femmes sont minoritaires dans les fichiers du Département des opérations de maintien de la paix et dans les missions qui réduisent leurs effectifs, qui sont les

principales sources de recrutement de personnel civil pour la MONUSCO. En ce qui concerne la composante militaire de la Mission et le personnel en tenue, les femmes n'y représentent que 3,5 % des effectifs.

- L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, a présenté certaines des recommandations mises en avant dans la présentation de fond communiquée aux participants, remarques qui ont été complétées par celles émanant du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Les recommandations visaient notamment à :

- Encourager les membres du Conseil de sécurité à rencontrer des organisations de femmes de la capitale et des provinces touchées par le conflit durant leur visite en République démocratique du Congo, à souligner que tous ont intérêt à ce que les élections soient pacifiques et ouvertes à tous et à étudier les perspectives qui s'ouvrent aux femmes s'agissant de leur participation à la gouvernance et aux processus politiques ainsi que les obstacles qui se dressent sur leur route, y compris en fournissant un appui aux candidates figurant actuellement sur les listes électorales ;
- Soutenir les réseaux régionaux de femmes, tels que la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, le Forum régional des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) et le Réseau des femmes d'influence en Afrique, afin d'aider les organisations de la République démocratique du Congo qui travaillent sur des questions relevant de la problématique « Les femmes et la paix et la sécurité », et notamment de favoriser la participation politique des femmes et la mise en œuvre du plan d'action national relatif à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité ;
- Demander au Gouvernement de la République démocratique du Congo de redoubler d'efforts pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en fournissant un appui suffisant à la mise en œuvre des plans d'action fondés sur le communiqué conjoint publié en 2013 par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, en continuant de lutter contre l'impunité et en renforçant les services d'assistance aux victimes. À cet égard, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a noté que la forte recrudescence de ce type de violences se manifestait tant par l'ampleur que par la propagation géographique de ces crimes et qu'elle avait donné lieu à l'inscription de nouvelles entités dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits ([S/2018/250](#)). Sur l'ensemble des cas de violences sexuelles confirmés au cours du premier semestre 2018, 30 % ont été commis par des membres du secteur de la sécurité et les 70 % autres par des acteurs non étatiques. Le Conseil de sécurité peut aider à lutter contre l'impunité, notamment en privant les personnes poursuivies pour des actes de violence sexuelle et sexiste de leur légitimité politique. La prochaine visite du Conseil est l'occasion d'insister pour que les auteurs de ces actes soient

sanctionnés par une interdiction de briguer des fonctions pourvues par élection ou par nomination.

Les Coprésidents ont clos la réunion en remerciant la Représentante spéciale du Secrétaire général, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies de leur participation, et se sont engagés à donner suite aux recommandations.
